



Stationnement de voitures sur trottoirs

Par **PARATY**, le **21/09/2019** à **11:53**

J'habite une ville de 7000 Habitants. Le maire a rénové le centre ville, en mettant des trottoirs au ras des rues. A beaucoup d'endroits il a fait mettre des piquets anti-stationnement, sauf dans ma rue excessivement passante. De ce fait les voitures se servent des trottoirs comme parking, bloquant les ouvertures ou fermetures des volets des habitations et gênant fortement l'accès aux portes d'entrées des maisons. De plus les piétons (femmes avec poussettes, personnes âgées avec déambulateur ou canne, handicapés) sont obligés de marcher sur la rue très passante au risque d'être renversés. J'ai écrit au Maire en lettre simple + courrier mail avec photo pour lui demander de faire poser comme partout en centre ville des piquets anti-stationnement, aucune réponse. Y a-t-il une instance supérieure au-dessus du Maire qui pourrait répondre favorablement à ma requête ou faut-il attendre un accident grave!!!, Par avance merci de m'aider.

Par **kataga**, le **22/09/2019** à **10:19**

Bjr
L'instance supérieure au-dessus du maire c'est :
1. le conseil municipal
2. les électeurs

Par **goofyto8**, le **22/09/2019** à **13:37**

bonjour,
Y a-t-il une instance supérieure au-dessus du Maire qui pourrait répondre favorablement à ma requête ?
Vous allez, très probablement, recevoir une réponse soit du maire, soit du maire adjoint en charge de la voirie. Il est très rare qu'il ne répondent

pas à un courrier postal..... mais il ne faut pas être pressé.
Comptez au minimum 5 ou 6 semaines pour avoir une réponse.